

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3014

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Quartier des Barges - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3014**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier des Barges - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Le contexte

Le quartier des Barges, situé à l'est de la Commune de Vaulx en Velin entre l'avenue Charles de Gaulle au sud et l'avenue Paul Marcellin à l'ouest, constitue un espace de transition entre le village au nord et le centre-ville au sud-ouest. Ce quartier est inscrit dans le périmètre du grand projet de ville (GPV).

Il s'agit d'un quartier résidentiel mixte d'époques diverses, accueillant également l'ancienne école maternelle Marcel Cachin transformée en équipement petite enfance et centre de loisirs.

Le secteur est desservi uniquement depuis le nord par la rue du 19 mars 1962, voie communautaire actuellement en impasse au droit de l'équipement petite enfance.

En vue d'une reconstitution de l'offre résidentielle démolie dans le périmètre du GPV, 3 lots destinés à de l'habitat, totalisant environ 10 500 mètres carrés de surface de plancher, seront créés sur des emprises actuellement propriété de la Commune de Vaulx en Velin.

La société Alliade habitat réalisera un programme de logement locatif social sur le lot n° 1, l'agence SLCI réalisera de l'accession à la propriété sur le lot n° 3. A cette fin, des permis de construire ont été déposés par les 2 maîtres d'ouvrage. La Commune est en négociation avec la coopérative d'habitants Chamarel pour la vente du lot n° 2.

La réalisation d'une voie nouvelle communautaire est nécessaire pour desservir les 3 nouveaux lots du quartier, l'équipement petite enfance et centre de loisirs Marcel Cachin et la copropriété des Barges. Cette voie nouvelle à double sens sera créée dans la continuité de la rue du 19 mars 1962 permettant d'assurer son débouché sur l'avenue Charles de Gaulle pour désenclaver cet espace. Un emplacement réservé a été inscrit dans la modification n° 7 du plan local d'urbanisme (PLU) pour définir la future emprise publique communautaire qui deviendra la voie nouvelle du quartier des Barges.

Le projet des Barges a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme par délibération n° 2010-1815 du Conseil du 25 octobre 2010, pour un montant de 290 000 € TTC en dépenses correspondant à la maîtrise d'œuvre. Il a fait l'objet de la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Vaulx en Velin en date du 20 juin 2011.

2° - Le projet

Le projet d'aménagement consiste à :

- réaliser une voie nouvelle tous modes (en zone 30), à double sens comportant une trentaine de places de stationnement et offrant des cheminements piétonniers agréables. Cette voie nouvelle aura une superficie d'environ 2 700 mètres carrés,

- aménager un parvis devant l'équipement jeunesse d'une superficie d'environ 1 300 mètres carrés,
- créer un square communal d'une superficie d'environ 1 500 mètres carrés, comportant une aire de jeux et un espace vert.

Le parvis et le square seront des lieux de rencontres et de lien social au sein du quartier. Des jeux seront implantés sur le parvis et un terrain multisports sur le square de la ville.

Les enjeux de développement durable seront pris en compte au travers :

- des usages divers affectés à la voie nouvelle (zone 30, tous modes) et de l'attention particulière portée à la sécurisation des piétons,
- d'une recherche de cohésion sociale par l'installation de jeux et équipements sportifs destinés à différentes classes d'âges : de la petite enfance à l'adolescence, en lien avec l'équipement jeunesse de proximité,
- du choix de matériaux simples (enrobé essentiellement) et peu onéreux à entretenir,
- de l'infiltration de l'ensemble des eaux pluviales des espaces piétonniers.

Initialement, l'ensemble des lots n° 1, 2 et 3 pouvait se raccorder sur l'avenue Charles de Gaulle. Le découpage des lots ayant été modifié par la Commune, le lot n° 2 ne peut plus se raccorder directement à l'avenue Charles de Gaulle et doit se raccorder sur la voie nouvelle.

La Communauté urbaine de Lyon doit donc réaliser une antenne d'assainissement, un bouclage en eau potable et réseau mutualisé de télécommunications (RMT) sous voirie, afin de permettre la desserte de l'îlot n° 2. La Communauté urbaine réalisera en régie directe la conception et le suivi de la réalisation de ces ouvrages.

3° - Le calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :

- acquisition des terrains : juin 2012
- consultation : juin 2012
- démarrage des travaux : 1er trimestre 2013.

4° - Le montage financier de l'opération

Le montant de l'opération d'aménagement est de 1 701 709 € TTC, répartis comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
foncier	44 000	participation de la Commune (au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique)	480 375
travaux	1 259 709		
honoraires de maîtrise d'œuvre de conception (dont OPC et CSPS)	115 000	récupération de la TVA (eau potable)	13 110
études complémentaires, imprévus, aléas, concertation	100 000	Communauté urbaine de Lyon (charge nette)	1 208 224
eau potable, assainissement, RMT	183 000		
Total des dépenses	1 701 709	Total des recettes	1 701 709

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 1 411 709 € TTC en dépenses et de 443 485 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation par la Communauté urbaine de Lyon du projet de désenclavement du quartier des Barges à Vaulx en Velin, lequel est composé de la réalisation d'une voie nouvelle, l'aménagement d'un parvis et la création d'un square communal.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° 2208 individualisée le 25 octobre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété sur :

- l'opération n° 0P06O2208, pour un montant de 1 256 709 € TTC en dépenses et de 430 375 € en recettes à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- . 1 000 000 € en dépenses et 91 900 € en recettes en 2013,
- . 256 709 € en dépenses et 338 475 € en recettes en 2014 ;

- l'opération n° 1P06O2208, pour un montant de 80 000 € TTC en dépenses et de 13 110 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux à prévoir en 2012,

- l'opération n° 2P06O2208, pour un montant de 75 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement à prévoir en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à :

- 1 546 709 € en dépenses et 480 375 € en recettes à la charge du budget principal,
- 80 000 € en dépenses et 13 110 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux,
- 75 000 € en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.